



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAP MAÇON

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Accessible dès 15 ans après une classe de 3ème ou de 16 à 29 ans sans condition,
- * Motivation à exercer le métier visé et par la formation en alternance.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

- * Selon la qualification du candidat ;
- * Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Diplôme d'insertion professionnelle, le CAP forme aux techniques et aux savoirs faire professionnels des métiers. Il dispense un premier niveau de qualification professionnelle.

A l'issue de sa formation, le titulaire du CAP Maçon est capable de :

- Réaliser tout type de travaux (gros oeuvre, finitions),
- Réaliser des éléments d'ouvrage à partir de blocs de béton, briques, poutrelles réunis par des matériaux de liaison ;
- Maîtriser le maniement des outils à main et des outils mécaniques ;
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 3 (CAP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF)
Arrêté du 30 mars 2021 portant création de la spécialité «maçon» du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0112 du 15 mai 2021) date d'enregistrement 29/06/2021-Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP 35715-

- Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Entretien avec le Directeur,
- * Remise du dossier d'inscription,
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- * Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

- * **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis. Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

- * **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2024 / 2025

- **Demi Pension : 1 148 € pour l'année**

Participation OPCO : 210 €
(15 € par semaine x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

938 € pour l'année, soit 67 € par semaine

- **Internat : 2 394 € pour l'année**

Participation OPCO : 714 €
(24 € pour les nuités + 27 € pour les repas
soit 51 € x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

1 680 € pour l'année, soit 120 € par semaine

- * **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap,
- * Référent H+ présent dans l'établissement,
- * Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 14 semaines en CFA x 2
- * 33 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 526 heures (français, histoire géographie, éducation morale et civique, mathématiques, sciences, anglais, arts appliqués)
- * **Enseignement professionnel** : 454 heures (technologie, travaux pratiques, alternance, mathématiques professionnels, dessin technique)

soit 980 heures de formation

- * Réalisation du chef d'oeuvre
- * **Modules de sécurité** :
 - Diplôme S.S.T,
 - Certificat Travail en Hauteur.

INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 90% (9 admis sur 10 présentés)
- * Taux de rupture 2024 : 11,54 %
- * Taux d'insertion 2023. :
 - Poursuite Etude : 73 % / - Emploi : 27% -
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 100 % / - Famille : 92,7 %
 - Entreprise : 95,2 %

PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le CAP Maçon atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure,
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : BP Maçon

Autres possibilités de poursuite d'études :

CAP : Constructeur en béton armé du bâtiment,

Brevet Professionnel :

Métiers de la pierre

Bac Pro :

Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros oeuvre),
Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie)

Titre Professionnel :

Maçon du bâti ancien,
Maçon spécialisé en pierre calcaire,
Chef d'équipe gros oeuvre.

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Yves PETIT
(yves.petit@mfr.asso.fr)